

**Avis publique de sélection d'un auditeur de révision externe  
pour le  
Projet A\_A.21\_0035 BESTMEDGRAPE  
financé par le programme ENI\_CBCMED 2014-2020**

Le projet BESTMEDGRAPE répond au programme de l'objectif global ENI CBC Med visant à favoriser le développement économique, social et territorial durable. Il fait le point sur plus de 10 ans de R&D des partenaires dans les domaines de la valorisation du raisin, de l'exploitation des déchets et du développement de formulations nanotechnologiques antioxydantes / anti-inflammatoires / anti-neurodégénératives, domaines où des brevets internationaux ont été obtenus. L'expertise du partenariat vise le changement substantiel dans les domaines où la vinification n'a pas pu bénéficier des applications technologiques récentes en raison du ralentissement économique généralisé et des conflits affectant la zone Med.

BESTMEDGRAPE vise à soutenir la création de nouvelles start-ups / PME en transférant des connaissances scientifiques / technologiques sur les cépages locaux et l'exploitation des sous-produits du vin en tant que source de composés bioactifs qui sont transformés en produits de santé commerciaux innovants, lorsqu'ils sont intégrés nanoporteurs ad hoc.

**Art. 1– Objet de l'avis**

L'Université de Carthage à travers l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie , représenté par son directeur Monsieur Raouf KETATA, en tant que partenaire tunisien (PP3) du projet BESTMEDGRAPE (Ref A\_A.2.1\_0035\_ENI\_CBCMED), «Nouvelles opportunités commerciales et durabilité environnementale à l'aide de produits nanotechnologiques MED GRAPE» publie cet avis pour la sélection d'un auditeur externe pour une année renouvelable et pour toute la durée du projet (jusqu'à fin Août 2022, date de la fin du projet) , conformément aux spécifications administratives et techniques mentionnées dans la description du projet, aux lois applicables et au présent document.

Cet avis intervient dans le cadre du contrat de subvention signé le 24 juillet 2019 par l'Université de Cagliari en tant que bénéficiaire principal et l'autorité de gestion du programme ENI CBC Bassin Méditerranée (MA) et par les annexes I et II.

**Art. 2– Objet du service et procédures de réalisation**

L'Auditeur est responsable de la mise en œuvre des procédures relatives à l'ANNEXE I: Conditions particulières Contrat de subvention – Vérification des dépenses en pièces jointes à ce document.



BESTMEDGRAPE

L'Auditeur recevra une copie du Contrat de Subvention, du formulaire et du budget de projet afin d'acquérir une connaissance approfondie des termes et des conditions du contrat et des ses annexes et les informations relatives à son mandat.

L'objet du service est l'élaboration des rapports financiers intermédiaire et final relatifs au Contrat de Subvention pour la période de 36 mois dans le cadre du projet BESTMEDGRAPE (Ref A\_A.2.1\_0035\_ENI\_CBCMED).

L'Auditeur devra élaborer 3 rapports de vérification des dépenses, lors de la mise en œuvre du projet: Le premier rapport après un an et avec le premier rapport intermédiaire, le deuxième après la deuxième année et avec le deuxième rapport intermédiaire, et le final après la troisième année et avec le rapport final du projet.

La vérification des dépenses se réfère à l'implémentation des procédures relatives à la réalisation financière comme indiqué dans le contrat de subvention.

La prestation devra se réaliser personnellement par le sujet sélectionné et en pleine autonomie.

Pour la réalisation des activités prévues, l'Auditeur utilisera le personnel de sa structure et des équipements de sa propriété.

### **Art. 3– Honoraires et modalités de paiement**

Les honoraires bruts du mandat, TVA non inclus et toute charge sociale et fiscale, pour toute la durée de la collaboration, seront conformes à la ligne budgétaire « **wp1 . SS . PP3. 101309- External Audit** ».

La liquidation et le paiement dudit montant seront réalisés dans le délai maximum de 30 jours dès la réception de la facture de l'Auditeur suite à la relation de vérification des dépenses présentée au chef de projet. De toute manière , le payement de la facture de l'Audit est strictement lié à l'acceptation des vérifications des dépenses de la part de l'Autorité de Gestion Commune (AGC).

### **Art.4– Durée de la collaboration**

La collaboration avec l'Auditeur démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration pour une année renouvelable et pour toute la durée du projet (**jusqu'à fin Août 2022, date de la fin du projet**)

### **Art.5– Conditions de participation**

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

#### **5-1 Conditions générales:**

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.



BESTMEDGRAPE

- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à la session de formation organisée le 23 Octobre 2019 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre des experts comptables de la Tunisie.

### 5-2 Conditions professionnelles:

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TDR ( TERMES DE REFERENCES) du contrat de subvention.

**Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures.**

**L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.**

Toute demande d'explication devra être adressée à M. Sami Fattouch , Chef du projet , [sami.fattouch@insat.rnu.tn](mailto:sami.fattouch@insat.rnu.tn) et/ ou à M .Sofiane Ben Abdallah , responsable administratif et financier du projet, [benabdallahsoufiane2017@gmail.com](mailto:benabdallahsoufiane2017@gmail.com)

Pour plus d'informations sur le projet : [www.enicbcmed.eu/projects/bestmedgrape](http://www.enicbcmed.eu/projects/bestmedgrape)

### Art.6 - Modalités de soumission:

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie- INSAT- contre décharge, à l'adresse suivante :

**Centre Urbain Nord, BP 676, 1080 Tunis Cedex  
Au plus tard le 21 Mai 2020 à 12h00**

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante

**«Avis publique de sélection d'un auditeur de révision externe  
pour le Projet A\_A.21\_0035 BESTMEDGRAPE  
- A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation -**

Les offres parvenues après la date et l'horaire - **21 Mai 2020 à 12h00**- ne seront pas prises en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'INSAT faisant foi.





BESTMEDGRAPE

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet.

**Est rejetée toute offre :**

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- non fermée.
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 7 de ces TdR.
- ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

**Art.7- Pièces constitutives de l'offre:**

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
- les TdR	dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert-comptable, le cachet du cabinet et la date.
- Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe) <sup>1</sup>	-----

<sup>1</sup> La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A)<sup>2</sup>)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)</li> </ul>	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie ( A)).
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)</li> </ul>	liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération</li> </ul>	<p>La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date</p> <p>NB :les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission</p>
<p><b>Les documents financiers</b></p>	<p><b>Les obligations du participant</b></p>
<p>L'offre financière en toutes lettres et en chiffre</p>	<p>dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).</p>

### Art . 8- Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais sont examinées par la Commission compétente du projet. Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection. La Commission peut inviter , le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les **sept jours (ouvrables)** suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'INSAT .

**L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.**

<sup>2</sup>Idem

## Art .9- Méthodologie de dépouillement des offres :

### 9-1 -Offre technique

La Commission compétente évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de 03 ans :30 points</li> <li>Entre 03 et 07ans:35 points</li> <li>Au-delà de 07ans:40 points</li> </ul>	<b>40</b>
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 points pour chaque mission dans la limite de60 points<sup>3</sup></li> </ul>	<b>60</b>
<b>Le Total</b>		<b>100</b>

### 9-2 Offre financière

La Commission compétente classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale en application de la règle de trois.

### 9-3 Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (NT + NF) / 2$$

La Commission compétente sera responsable de :

- arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

<sup>3</sup> Ne seront prise en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)

### 10 – Mentions supplémentaires

La signature du contrat entre l'INSAT et l'auditeur nécessite la validation préalable du choix de l'auditeur par le Contrôle Général des services Publics en sa qualité de point de contact de Contrôle (PCC) des programmes de coopération transfrontalière.

Fait à Tunis, le 7 mai 2020

**L'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie (INSAT)  
de l'Université de Carthage  
Partenaire (PP3) du projet de coopération BESTMEDGRAPE  
(Ref A\_A.2.1\_0035\_ENI\_CBCMED)**

Le Directeur de l'Institut National  
des Sciences Appliquées et de Technologie  
M. Raouf KETATA

**Raouf KETATA**



**Le Soumissionnaire**